

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 17 août 2017 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Elzéar Lepage, conseiller # 6
Absences motivées : MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Roger Dubé, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. TECQ – Autres travaux (toitures, planchers...)
3. Pavillon – Peinture et autres
4. Affaires nouvelles
Période de questions
5. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

2. TECQ – AUTRES TRAVAUX (TOITURES, PLANCHERS...)

7. Toitures et planchers de la caisse et de l'édifice municipal
8. Toitures et planchers des chalets
9. Réfection Loisirs (changer éclairage patinoire et refaire estrades défaites)

Ce sujet sera traité à la réunion du 6 septembre lors de l'adoption de la nouvelle programmation TECQ.

256-17 3. PAVILLON – PEINTURE ET AUTRES

Scellant à 19 943 \$, époxy 25 382 \$ et époxy avec flocons 29 008 \$ taxes non incluses (Flashbéton de St-Antoine).

Zone garage de Rimouski : Soumission par courriel pour revêtement de type zone garage 1 couche de clear et 2 couches de type coupe vapeur permaflex (sani-tred) incluant une préparation standard. Garantie 5 ans à 21 700 \$ + taxes.

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Zone garage pour le plancher du Pavillon au coût de 21 700 \$ + taxes soit 24 949.58 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point d'ajouter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

257-17 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Claude Breault
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale